



Information Covid-19 – 09 Avril 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire à laquelle nous devons faire face, le relais Assistantes Maternelles de Saint Cyprien reste joignable pour :

- Tout accompagnement concernant les besoins d'accueil d'enfants de moins de 3 ans
- Toute question de rémunération des Assistantes Maternelles due aux conséquences de l'épidémie du Covid-19

En étroite relation avec la CAF, la FEPEM, Pajemploi, votre Relais Assistantes Maternelles s'efforce quotidiennement de vous tenir informés sur les mesures prises par le gouvernement et les actions d'indemnisations mises en place.

Quelques micro-crèches sont restées ouvertes autour de St Cyprien, et certaines assistantes maternelles mettent à disposition leurs places vacantes pour les personnels réquisitionnés et impliqués.

N'hésitez pas à contacter le RAM pour en avoir les listes.

Par ailleurs, le service petite enfance de Perpignan organise aussi des accueils sans condition de domiciliation, via le site :

<https://www.mairie-perpignan.fr/fr/communication-covid-19/actualites/soutien-apporte-aux-personnels-hospitaliers-et-aux-personnes>

Un questionnaire mis en ligne par la CAF est à disposition des familles, afin de recenser tous les besoins d'accueil d'enfant de moins de 3 ans :

<https://mon-enfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

Ce lien est aussi disponible pour les Assistantes Maternelles se portant volontaires. Elles sont invitées également à remplir à remplir un questionnaire aussi les concernant. Elles devront par ailleurs, en faire part au RAM qui leur transmettra le document de déclaration spécifique à envoyer aux services de PMI.

Enfin, pour la déclaration et la rémunération des salariées du particulier-employeur durant cette période inédite, n'hésitez pas à contacter le RAM :

ram@mairie-saint-cyprien.com

Françoise Grancier, Responsable RAM